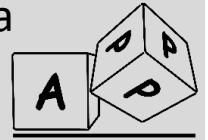




L'Association de Parents de l'école Princesse Paola AP³ vous invite à son **Assemblée Générale Elective**



Faites entendre votre voix, votre avis compte!

L'Association de Parents de l'école Princesse Paola est un collectif invitant les parents de l'école à participer à la vie de l'école. Elle est aussi **garante de la représentativité** de tous les parents à plusieurs niveaux, au sein du Comité de l'AP³ et au sein du Conseil de Participation (CoPa).

En tant que parent d'un élève inscrit à l'école Princesse Paola, **vous êtes invité à choisir les parents remplissant ces rôles de représentativité** en élisant les membres du Comité de l'AP³ et les parents représentants au Conseil de Participation lors de la première Assemblée Générale de l'année, lorsque les membres en place sont démissionnaires ou arrivent à la fin de leur mandat.

Cette année, l'Assemblée Générale de rentrée sera l'occasion, outre les habituels bilans, présentations et premiers échanges, **d'élire un parent au poste de Secrétaire et un parent représentant au Conseil de Participation** (voir description des profils en Page 2).

Assemblée Générale Elective de l'AP³

mardi 3 octobre 2023 à 19h00

Ordre du jour:

- allocution de Madame la Directrice Christine Repjuk
- bilan moral et financier de l'année précédente
- présentation des projets et des budgets
- élection d'un membre du Comité (Secrétaire) et d'un représentant au CoPa

Local: réfectoire des Primaires (entrée via la grille rue Abbé Jean Heymans).

La participation à l'AG se fait sur inscription.

Les élections, en pratique...

Lors de l'Assemblée Générale, les candidats seront **élus pour un mandat de 2 ans maximum**. Les membres sortants sont rééligibles pour autant qu'ils aient toujours au moins un enfant inscrit dans l'école. Les membres du Pouvoir Organisateur, de la Direction, du personnel pédagogique et tout autre membre du personnel de l'école ne peuvent être élus ni comme représentants des parents au Conseil de Participation ni comme membres du Comité.

Lors de l'élection, chaque parent présent disposera d'une voix. Si vous ne pouvez pas être présent à cette date, vous pouvez donner procuration via le formulaire d'inscription ou par écrit à un autre parent; ce dernier devra être présent et porteur de maximum 2 procurations. Il est demandé aux candidats d'être présents.

Pour vous inscrire et/ou proposer votre candidature, nous vous proposons:

- soit de remplir le formulaire en ligne <https://forms.gle/jN2PKotJ9AzxUdSD7>
- soit de nous faire parvenir le formulaire ci-joint, ou son contenu, par mail à ap.princessepaola@gmail.com
- soit en format papier via la boîte aux lettres de l'Association de Parents

Les inscriptions à l'AG se font jusqu'au lundi 2 octobre 2023.

Les candidatures doivent être envoyées au plus tard le vendredi 29 septembre 2023 midi.

Quel est le rôle des membres du Comité de l'AP³ ?

Le Comité de l'AP³ se compose de **minimum 3 membres** qui s'engagent à remplir les **fonctions suivantes**:

- **Président – Fonction déjà remplie**
 - a le rôle de représentation de l'AP³ vers les parents et vers l'école
 - établit l'agenda des activités et des réunions en accord avec les membres du Comité
 - établit l'ordre du jour des réunions de Comité et anime ces réunions
- **Secrétaire – Poste à pourvoir**
 - gère la boîte mail de l'AP³ et tient la liste de diffusion à jour
 - s'occupe de tenir la page Internet AP à jour et assure la préparation et la diffusion des avis concernant les initiatives de l'AP³ via la mailing list et via le groupe WhatsApp
 - réserve les locaux pour les réunions de Comité, envoie les convocations pour ces réunions, en rédige les comptes-rendus qu'il/elle fait valider par le Président et la Direction avant de les communiquer via la liste de diffusion
 - remplace le Président dans son rôle en cas d'absence de ce dernier
- **Trésorier – Fonction déjà remplie**
 - rend compte des opérations financières au Comité et à l'assemblée des parents
 - est mandataire/gestionnaire du compte bancaire AP
 - s'occupe des achats pour l'Association
 - tient les extraits de compte à disposition

La liste des tâches liées à chaque fonction est non exhaustive et non figée, les membres du Comité en place peuvent choisir de se les partager différemment, elles peuvent être déléguées à d'autres membres de l'AP³ de façon informelle, du moment que chacun connaisse les tâches de chacun.

Le Comité de l'AP³ **se réunit environ six fois par an** en fonction des projets et des actions menées en présence de tous les parents volontaires et de représentants du personnel éducatif.

Quel est le rôle d'un parent représentant au Conseil de Participation?

Le Conseil de Participation **réunit 4 fois par an tous les partenaires de l'école** autour d'une même table. C'est un lieu d'échanges, de consultation et de réflexion concernant la vie quotidienne de l'école. Les parents représentants y sont **au nombre de 3. Deux parents étant déjà en poste pour ce rôle, il reste un poste à pourvoir.**

En tant que représentants des parents, **ils y parlent au nom de tous les parents de l'école.** Il paraît donc important qu'une relation étroite existe entre ces parents et le Comité de l'AP³ afin d'assurer un bon échange d'information et une meilleure représentativité de l'ensemble des parents au sein des deux lieux. Un parent représentant au CoPa peut être lui-même membre du Comité de l'AP³.

Dans tous les cas, les parents représentants au CoPa s'engagent à:

- **participer aux réunions du Conseil de Participation**
- **respecter le projet éducatif et pédagogique de l'école et du Pouvoir Organisateur**
- **parler au nom de tous les parents et défendre un point de vue collectif**
- **faire un retour aux parents en réunions de Comité de l'AP³ des ordres du jour et thématiques abordées**

Envie de vous porter candidat?

Vous êtes parent ou tuteur légal d'un enfant inscrit dans l'école et vous avez envie de prendre part activement à la vie de l'école ? **Proposez-vous comme Secrétaire ou comme représentant des parents au Conseil de Participation!**

Pour tout renseignement complémentaire, vous êtes invités à consulter le Règlement d'Ordre Intérieur de l'AP³ sur sa page Internet <https://www.ecoleprincessepaola.brussels/association-de-parents/>, ou à poser vos questions via son adresse mail.

Formulaire de participation à l'Assemblée Générale de l'AP³ du 3 octobre 2023
(peut également être rempli en ligne: <https://forms.gle/jN2PKotJ9AzxUdSD7>)

Nom et Prénom du papa / maman / tuteur:

Nom, Prénom(s) et classe(s) du ou des enfants à charge:

Adresse mail:

Téléphone:

participera à la réunion du 3 octobre 2023.

ne participera pas à la réunion mais donne procuration à

Nom et Prénom du parent porteur de la procuration:

Nom, Prénom(s) et classe(s) du ou des enfants à charge de ce parent:

se porte candidat pour faire partie du Comité de l'AP³ en tant que Secrétaire

se porte candidat pour être un représentants des parents au Conseil de Participation

Mot de présentation et de motivation (facultatif – pourra être transmis aux parents en vue de l'élection)

.....
.....
.....
.....